



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires et de  
la mer des Alpes-Maritimes

Service eau – risques

Version en vigueur à partir du 25/04/2017

**Ce modèle est réservé à l'usage des particuliers et ne pourra pas être jugé recevable dans le cadre d'un usage par des professionnels (Bureau d'étude – EPCI notamment)**

**DECLARATION DE TRAVAUX DANS LE LIT MINEUR D'UN COURS D'EAU  
AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**  
*Modèle réservé pour des opérations relevant exclusivement de la rubrique 3.1.5.0.*

**Le formulaire Natura 2000 à joindre avec toute déclaration est joint en fin de document**

**Intitulé du projet**

--

**Identité du demandeur**

Raison sociale (si société ou collectivité) :	.....
N° SIRET :	L L L   L L L   L L L   L L L L L
Nom et prénom du représentant :	.....
OU	
Nom et prénom du demandeur:	.....
Date de naissance :	L L   L L   L L L L
Adresse :	.....
Téléphone :	Commune : ..... Code postal : L L L L L
Mail :	Fixe : ..... / Portable : ..... .....@.....
Qualité du signataire	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/> Mandataire du maître d'ouvrage S'il s'agit d'une société, le demandeur doit indiquer en quelle qualité il intervient : gérant, directeur, etc : .....

**Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés :**

Commune :

Cours d'eau :

Adresse du terrain :

Parcelle(s) :

**Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés :**

*Joindre tous les éléments graphiques utiles à la compréhension du projet : plan, coupe type, profil en travers hydraulique berge à berge, établis à une échelle lisible et cotés*

Durée des travaux :

**Rubrique de la nomenclature dans laquelle ils doivent être rangés :**

*3.1.5.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet, sans destruction de plus de 200m<sup>2</sup> de frayères*

**Incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques :**

*Indiquer les espèces aquatiques à valeur patrimoniale présentes sur le secteur  
Voir notice explicative*

**Compatibilité du projet avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée approuvé le 3 décembre 2015 :**

*Les orientations fondamentales du SDAGE prévoient de concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques (orientation n°2), de préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (orientation n°6).*

*Le SDAGE préconise notamment que toutes les mesures nécessaires à la préservation des réservoirs biologiques soient envisagées et mises en œuvre.*

*Réservoirs biologiques identifiés :*

*La Cagne et ses affluents de sa source à Cagnes sur Mer exclue, l'Esteron et ses affluents non inclus dans le référentiel masses d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, le Riou de Collongues et le vallon de Fontagne, le Bouyon, le Var du vallon de Chamoussillon au Coulomp y compris la Barlatte et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée dans la partie amont de la Barlatte, la Roudoule, le Cians du ruisseau de Cianavelle inclus à la confluence avec le Var et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, le Var du Cians à la confluence de la Tinée et ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, la Tinée de sa source au ravin de Duina inclus, le vallon d'Abéléria et leurs affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, La Vésubie du pont de la D2565 au Suquet d'Utelle à Roquebillière-Vieux (coordonnées L93 X=1 045 Y=6 334 140) le ruisseau de la Planchette et le vallon de Cervagné, le Riou de Figaret et ses affluents, le ruisseau de l'Infernet et ses affluents le Gialorgue de la confluence du vallon de Sestrière incluse jusqu'à la Tinée, le Loup de sa source à l'aval de sa confluence avec la Miagne ses affluents non inclus dans le référentiel masse d'eau du bassin Rhône-Méditerranée et la Ganière, le Paillon de L'Escarène (de la source au Paillon de Contes) et ses affluents, la Roya de sa source à l'amont de sa confluence avec la Bieugne et ses affluents excepté la Levensa, le vallon de Cairons et ses affluents, le vallon de la Maglia, la Bevera et ses affluents en amont du ruisseau du Cuous.*

*Je m'engage à respecter les préconisations du SDAGE.*

*Les mesures d'évitement et de réductions envisagées garantiront la préservation du réservoir biologique identifié par le SDAGE (barrer si hors réservoir biologique).*

**Compatibilité du projet avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :**

*Le projet se situe dans le périmètre du SAGE ..... et est compatible son règlement.*

*Hors périmètre d'un SAGE*

*Cocher la case correspondante*

**Compatibilité du projet avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Rhône Méditerranée arrêté le 7 décembre 2015 :**

*Le projet est compatible avec le PGRI du bassin Rhône Méditerranée.*

**Mesures correctives ou compensatoires envisagées :**

*Voir notice explicative*

**Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives :** (préciser les alternatives)

*Je m'engage à respecter les prescriptions générales applicables aux opérations relevant de la rubrique 3.1.5.0., fixées par arrêté ministériel du 30 septembre 2014, dont j'ai pris connaissance, notamment l'évitement de la période de reproduction des poissons, crustacés ou batraciens présents, l'absence de circulation et d'intervention d'engins et de véhicules de chantier dans les bras d'eau sauf un ou deux points de traversée du cours d'eau et durant la phase d'isolement de la zone de chantier, l'évitement de la modification définitive du substrat sur frayères.*

Fait à

le

signature

Document à retourner rempli selon les directives de la notice figurant à la suite, daté et signé, accompagné des pièces graphiques utiles à la compréhension du projet et de l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 à

**Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes**

**Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes - Service Eau-Risques**

**CADAM - 147 boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3**

## NOTICE EXPLICATIVE

### **Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés :**

Indiquer notamment la méthode de travail retenue (manuelle ou avec engins), les modalités d'intervention (travaux réalisés depuis la berge ou dans le lit) et décrire chronologiquement les différentes phases des travaux (installation, travaux proprement dits, remise en état des lieux) en précisant pour chaque phase les points importants (accès existant/à réaménager/à aménager, approvisionnement du chantier, dispositif d'isolement, sauvetage du poisson, déblais stockage/évacuation, ...).

### **Incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques :**

- Espèces aquatiques à valeur patrimoniale :

Signaler la présence d'Anguilles, de Blennies fluviatiles, d'Ecrevisses à pattes blanches.

Préciser s'il s'agit d'un secteur à Truites fario ou non.

Si oui mentionner la présence éventuelle de Chabots.

Si non, signaler la présence du Barbeau méridional et/ou du Blageon.

Ces espèces sont soit des espèces vulnérables en déclin, soit des espèces protégées en France, soit des espèces à protéger dans le réseau Natura 2000.

- Enumération des conséquences possibles des travaux :

Dans tous les cas : destructuration du milieu aquatique, augmentation du taux de matières en suspension des eaux, turbidité des eaux voire pollution mécanique des eaux, modification de l'écoulement.

Dans certains cas : destruction du milieu aquatique, pollution chimique des eaux, mortalité de poissons et d'espèces animales aquatiques.

### **Mesures correctives ou compensatoires envisagées :**

Les incidences de l'opération sur le milieu aquatique seront temporaires (durée des travaux) et limitées grâce à la mise en œuvre des mesures correctives suivantes qui compléteront les mesures d'évitement :

- Phasage des travaux :

S'il s'agit de travaux de courte durée avec une durée prévisible d'isolement supérieure ou égale à la durée des travaux : pas d'isolement particulier de la zone de travaux.

Seul le phasage des travaux permettra alors de limiter la pollution mécanique des eaux en réduisant au strict minimum la durée des travaux en eau (réaliser d'abord les travaux hors bras d'eau puis dévier les eaux).

- Isolement préalable de la zone de travaux :

Dans les autres cas : déviation des eaux du cours d'eau dans le chenal à aménager dans les atterrissements existants, ou batardeau servant de piste de chantier constitué de blocs d'apport puis de matériaux de plus faible granulométrie par-dessus, ou busage de la section de cours d'eau impactée par les travaux, ou pompage à l'amont de la zone de travaux et rejet à l'aval.

L'ensemble du dispositif d'isolement de la zone de travaux sera fusible aux crues pour limiter les modifications de l'écoulement. Il sera donc reconstitué dans les mêmes conditions en cas de destruction totale ou partielle.

- Utilisation de blocs d'apport (provenant de carrières autorisées ou issus du recyclage des déchets du BTP) pour limiter le prélèvement dans le lit mineur à la seule récupération de blocs provenant de l'ouvrage à réhabiliter.

- Circulation des engins limitée au strict nécessaire dans les bras d'eau :  
Sinon et/ou camions : aménagement d'un ou plusieurs passages busés.
- Prévention des risques de pollution :
  - Isolement de la zone de travaux et drainage des eaux de souilles vers des  
OU
  - rejet des eaux de pompage de souilles dans des

bassins de décantation en nombre suffisant, correctement dimensionnés et entretenus. Si circulation d'eau : utilisation de béton adjuvanté avec un réteneur d'eau en respectant les prescriptions de mise en œuvre.

- Sauvegarde préventive des populations piscicoles :  
Si nécessaire, sauvetage des poissons par pêche électrique ou tout moyen adapté (époussette, etc. ...) à chaque déviation des eaux. A défaut de pêche électrique, la fuite du poisson sera facilitée par comblement partiel latéral puis comblement de l'amont vers l'aval.

- Remise en état des lieux :  
Comblement des bassins de décantation, arasement au niveau de la lame d'eau des merlons et batardeaux, démontage passages busés et rampe d'accès.  
Si hors zone à Truite fario ou hors période de reproduction de la Truite fario, et si nécessaire, remise en état du milieu aquatique et rétablissement ou amélioration de l'écoulement en réaménageant un bras dans l'axe du cours d'eau.

**Mesures d'évitement :**

Evitement des périodes de reproduction des poissons à valeur patrimoniale : truite fario 1<sup>er</sup> novembre-15 avril, barbeau méridional mai-juillet, chabot mars-avril, blennie fluviatile pontes estivales, écrevisse à pattes blanches octobre-juin.

**Déroulement de la procédure:**

Dans les quinze jours suivant la réception d'une déclaration, il est adressé au déclarant :  
1° Lorsque la déclaration est incomplète, un accusé de réception qui indique les pièces ou informations manquantes et invite le déclarant à fournir ces pièces ou informations dans un délai fixé par le préfet qui ne peut être supérieur à trois mois. Si le déclarant ne produit pas l'ensemble des pièces ou informations indiquées dans le délai qui lui est imparti, l'opération soumise à déclaration fait l'objet d'une opposition tacite à l'expiration dudit délai ; l'accusé de réception adressé au requérant lui indiquant de compléter son dossier mentionne cette conséquence ;  
2° Lorsque la déclaration est complète, un récépissé de déclaration qui indique soit la date à laquelle, en l'absence d'opposition, l'opération projetée pourra être entreprise, soit l'absence d'opposition qui permet d'entreprendre cette opération sans délai. Le récépissé est assorti, le cas échéant, d'une copie des prescriptions générales applicables.

Le délai accordé au préfet pour lui permettre de s'opposer à une opération soumise à déclaration est de deux mois à compter de la réception d'une déclaration complète.

Toutefois, si, dans ce délai, il apparaît que le dossier est irrégulier ou qu'il est nécessaire d'imposer des prescriptions particulières à l'opération projetée, le délai dont dispose le préfet pour s'opposer à la déclaration est interrompu par l'invitation faite au déclarant de régulariser son dossier ou de présenter ses observations sur les prescriptions envisagées, dans un délai fixé par le préfet et qui ne peut être supérieur à trois mois.

Lorsque le dossier est irrégulier, si le déclarant ne produit pas l'ensemble des pièces requises dans le délai qui lui a été imparti, l'opération soumise à déclaration fait l'objet d'une décision d'opposition tacite à l'expiration dudit délai ; l'invitation faite au requérant de régulariser son dossier mentionne cette conséquence.

Lorsque des prescriptions particulières sont envisagées, un nouveau délai de deux mois court à compter de la réception de la réponse du déclarant ou, à défaut, à compter de l'expiration du délai qui lui a été imparti. Si, dans le même délai, le déclarant demande la modification des prescriptions

applicables à l'installation, un nouveau délai de deux mois court à compter de l'accusé de réception de la demande par le préfet.

L'opposition est notifiée au déclarant.

Le déclarant qui entend contester une décision d'opposition doit, préalablement à tout recours contentieux, saisir le préfet d'un recours gracieux. Le préfet soumet ce recours à l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques et informe le déclarant, au moins huit jours à l'avance, de la date et du lieu de la réunion et de la possibilité qui lui est offerte d'être entendu.

Le silence gardé pendant plus de quatre mois sur le recours gracieux du déclarant vaut décision de rejet.

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



### Pourquoi ?

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

### Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

***Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.***

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

### Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

### Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

### Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*



**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : .....

Commune et département) : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : .....

Nom du projet : .....

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? .....  
.....

**1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

**a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

.....  
.....  
.....  
.....

**b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : ..... N° Département : .....

Lieu-dit : .....

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : ..... (FR93----)

n° de site(s) : ..... (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A ..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR93----

A ..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR93----

...

### **c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : .....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :
- chaque année
  - chaque mois
  - autre (préciser) :

**e. Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**f. Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : .....  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
- de 5 000 à 20 000 €
- de 20 000 € à 100 000 €
- > à 100 000 €

**2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet**

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences .....

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

**PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 : .....
- Photo 2 : .....
- Photo 3 : .....
- Photo 4 : .....
- Photo 5 : .....
- Photo 6 : .....

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D’HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d’eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<b>GROUPE D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			
<b>Oiseaux</b>			
<b>Plantes</b>			
<b>Poissons</b>			

#### **4 Incidences du projet**

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences : ..... ..... ..... .....
--

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	

## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :  
[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :  
[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»